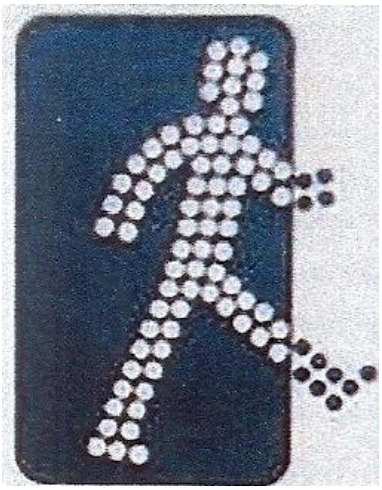

Pour la Cité humaine
Les Droits du piéton

7, rue Major Martin
69001 LYON

Site : www.pietons69.e-monsite.com

BULLETIN D'ACTIVITÉS N°51 / JUIN 2022

Chers Adhérents,
Nous vous adressons le bulletin d'activités N°51 qui couvre la période de six mois allant du 1er novembre 2021 au 30 avril de cette année. Ce bulletin semestriel permet à chacun de nos Adhérents ainsi qu'à tous les autres lecteurs de connaître nos multiples actions, nos réussites, nos échecs et aussi nos coups de colère. Et c'est par une nouvelle colère heureusement suivie par une satisfaction que commence ce BA N°51.

Le mot du Président : colère et satisfaction

Une fois de plus, le Président de la République provoque ma colère : d'une stratégie vraiment populiste, il annonce avant les élections présidentielles la suppression du contrôle technique pour les scooters et les motos, et voilà que maintenant son Ministre de l'Intérieur déclare avant les élections législatives envisager de ne plus retirer 1 point aux conducteurs en infraction jusqu'à 5 km/h au-dessus de la vitesse légale mais les amendes seront maintenues. Au-delà des conséquences mortelles de cette décision qui permettra en fait de rouler plus vite de 5 à 10 km/h face aux marges d'erreur admises des radars fixes, je note l'inégalité sociale qui en découle : chacun ne perd plus 1 point qu'il peut très facilement récupérer au bout de six mois sans infraction, mais on continue de faire payer la même amende à celui qui gagne le SMIC ou un peu plus qu'à celui qui gagne 10 fois et parfois bien plus le salaire minimum !
Bien sûr, ce projet ministériel réjouit l'association 40 millions d'automobilistes dont le délégué général Pierre CHASSERAY déclare « On est enfin écouté. C'est une première étape. Ensuite, si les chiffres montrent que les accidents n'augmentent pas, il faudra envisager d'aménager les sanctions financières ».
A l'inverse, et je soutiens bien évidemment ces deux associations, la présidente de la Ligue Contre la Violence Routière Chantal PERRICHON déclare qu'il faut être « d'une ignorance crasse et hallucinante pour proposer cela », tandis que la déléguée générale de Prévention Routière Anne LAVAUD déclare que « créer une élasticité au seuil peut être pris comme une invitation à rouler plus vite, au moment où les chiffres de la sécurité routière repartent à la hausse ».

Heureusement, il y a parfois de quoi se réjouir. Dans le BA N°50, en page 1, j'avais émis de gros doutes sur l'aboutissement d'une requête et d'un référé-suspension déposés devant le Conseil d'Etat par le président de l'association Respire Tony RENUCCI contre « un excès de pouvoir » du Président de la République qui avait décidé vraiment tout seul de reporter, voire de supprimer la mise en place du contrôle technique des scooters et motos. Je me suis trompé et je m'en réjouis.
En effet, le Conseil d'Etat vient de retoquer la décision présidentielle : il déclare « qu'un report de l'entrée en vigueur du contrôle technique des deux-roues de plus de 125 cm³ au-delà du 1er octobre 2022 pour les véhicules les plus anciens n'est pas justifié ». La France va donc devoir – et cela me satisfait vraiment – se mettre au diapason de ce qui se pratique dans un très grand nombre de pays européens quant au nécessaire contrôle technique des deux-roues motorisés, contrôle qui est en vigueur depuis 1992 pour des millions d'automobilistes et qui a permis incontestablement de sauver de nombreuses vies.

Pierre RAUZADA

Assemblée générale 2022 : le mercredi 28 septembre

Vous recevrez par courrier postal mi-septembre au plus tard l'invitation à notre prochaine Assemblée générale qui aura lieu le mercredi 28 septembre de 17H30 à 20H00 au 7 rue Major Martin – 69001 Lyon.
Nous espérons vous voir le plus nombreux possible car votre présence sera une vraie marque de confiance et surtout d'encouragement de votre part quant aux nombreuses actions que nous menons constamment avec détermination, et ce pour améliorer au quotidien la sécurité des piétons et aussi leur cadre de vie dans la ville. Dans un seul et unique but : une Cité plus humaine pour nous tous.

Cotisation 2022 : grand merci à tous d'y penser

L'année 2022 arrive à sa presque moitié, et c'est pourquoi nous invitons celles et ceux qui ne l'ont pas encore fait à régler leur cotisation annuelle. Le montant est de 15 euros, montant qui a été fixé lors de l'Assemblée générale de 2011 et qui n'a donc pas changé depuis dix ans.
Cotiser sert bien sûr à couvrir les frais propres à nos actions mais elle marque aussi et même surtout l'attachement de l'adhérent.e que vous êtes aux valeurs et aux actions multiples de l'Association.
De plus, régler sa cotisation assez rapidement – par courrier postal à notre adresse rue Major Martin – évite à notre Trésorier de vous relancer, ce qui permet de ne pas avoir des dépenses de timbrage mais aussi de consacrer du temps de notre engagement pour cela.

Enfin, rappelons que nous vous envoyons systématiquement un reçu fiscal et que, si vous êtes imposable, cette cotisation ne vous coûte en fait que 5 euros seulement ! Une somme vraiment bien modique pour être défendu.e toute l'année par les bénévoles que sont tous les Membres de notre C.A.

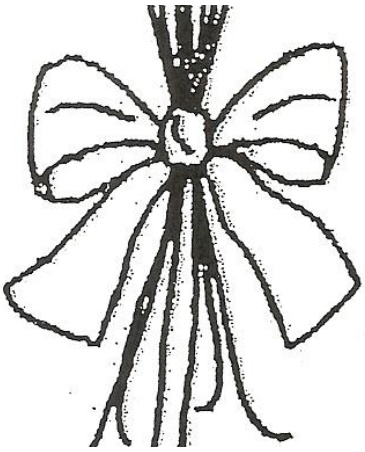

Ruban vert à la montée Saint-Sébastien

Notre Conseil d'administration, réuni le mercredi 18 mai dernier, a décidé d'attribuer à l'unanimité un « Ruban vert » à la montée Saint-Sébastien, voie urbaine située dans le 1er arrondissement de Lyon.
Et donc aux Elus qui ont répondu très favorablement à notre premier de notre liste des « 10 points noirs » situés dans cet arrondissement (➔ BA N°48 – page 4 & Site Internet / Demandes locales : 1er Adt). A savoir l'adjoint Jean-Christian MORIN et la maire du 1er Adt Yasmine BOUAGGA.

En effet, cela faisait des années et des années que notre Association demandait avec force que l'on en finisse avec la largeur ridicule des trottoirs, notamment ceux situés entre les rues Burdeau et Leynaud, largeur qui atteint même parfois que 88 cm maximum !
Nous proposions donc de mettre la totalité de la montée en sens unique – quel que soit le sens de circulation – pour élargir les trottoirs.

Face à certaines contraintes, la Mairie du 1er Adt a choisi une autre solution, mais qui nous satisfait tout autant :
- dans la partie de la montée où les trottoirs sont les plus étroits pour les piétons, soit entre les rues Leynaud et Burdeau, la circulation automobile y est désormais impossible. Donc, tout l'espace est réservé exclusivement aux piétons et aux cyclistes qui ont chacun leur voie (photo ci-contre).
- la création d'un sens unique automobile à la montée à partir de la rue Burdeau, et d'un sens unique automobile à la descente à partir de la rue Leynaud.
De plus, l'adjoint au Maire de Lyon Valentin LUNGENSTRASS a levé une de nos craintes qui était que cet espace réservé aux Modes actifs reste tel quel, avec les trottoirs étroits et la chaussée. Il s'est engagé pour que cet espace soit requalifié durant le mandat.

Seule « ombre au tableau » pour notre Association : des dizaines et dizaines de scooters et motos empruntent chaque jour cet espace Modes actifs qui leur est pourtant interdit. Il faut donc les verbaliser.

Bien sûr, comme toujours, les conservateurs, les ultra-passéistes nostalgiques du « tout bagnole » se sont mobilisés en proclamant que « Le quartier va être un enfer pour les automobilistes ». Ils ont même déposé un recours devant le Tribunal administratif pour faire annuler la décision de la Mairie du 1er arrondissement. Honte totale sur eux !
Nous avons d'ailleurs réaffirmé notre soutien le plus total aux Elus d'arrondissement pour leur décision bien sûr courageuse mais surtout plus que nécessaire pour notre sécurité, et c'est pourquoi nous espérons vraiment que la Justice jugera en faveur des plus vulnérables que sont les piétons (➔ Site Internet / Demandes locales : 1er Adt).

Nous sommes très déçus et même en colère

Il faut « appeler un chat un chat » : le projet de piétonnisation de la Presqu'île proclamé par la Mairie de Lyon est mort et enterré. Cet abandon, cette reculade nous déçoit fortement et nous met même en colère dans la mesure où notre Association y a vraiment cru et aussi parce que ce projet faisait partie du programme électoral de Grégory DOUCET, alors candidat à la Mairie de Lyon lors des élections municipales de mars-juin 2020.

Qu'attendions-nous concrètement de cette piétonnisation ? Pour nous, elle avait un double aspect :
- un aspect géographique avec un espace compris du bas des pentes de la Croix-Rousse au nord juqu'à Perrache-Carnot au sud, et d'est en ouest tout l'espace compris à l'intérieur de la Presqu'île où nous avions donc exclu les quais du Rhône et de la Saône.
- un aspect sociologique avec jusqu'à 11H30 la possibilité pour tous les résidents ainsi que les livreurs de pouvoir circuler en voiture. Après 11H30, toute la Presqu'île devenait piétonne : on y circulait exclusivement à pied, en vélo, en bus, en métro et bien évidemment tous les véhicules de sécurité y étaient autorisés.
Cet espoir d'une Presqu'île piétonne n'existe plus.

Que reste-t-il alors ?
La Mairie de Lyon utilise maintenant le terme de « Projet d'apaisement » de la Presqu'île. Une concertation va bientôt commencer et durer deux années. Nous y participerons mais avec beaucoup de méfiance car, de suite, nous posons la question suivante : la Presqu'île de Lyon est en zone 30 depuis la mandature de Gérard COLLOMB. Que signifie concrètement apaiser une zone 30 alors que cela paraît presque antinomique ?
Deux réactions parmi tant d'autres :
- la nôtre où notre Président n'a pas « mâché ses mots » lors de son interview sur LyonMag TV le mercredi 23 mars dernier à 8H20 (➔ www.lyonmag.com / Raphaël Ruffier-Fossoul).
- celle de la Mairie de Lyon où nous sommes bientôt invités par Valentin LUNGENSTRASS, adjoint au Maire, qui a lui-même sollicité cet entretien pour mieux nous expliquer le nouveau « Projet d'apaisement ».

Nous sommes agréablement surpris mais....

Nous ne pouvons cacher notre agréable surprise quant à l'étendue géographique de la limitation à 30 km/h pour la ville de Lyon. Nous savions que le Maire de Lyon voulait ardemment faire passer Lyon en tant que « Ville 30 ». Cependant, notre grande crainte était le « sauf », à savoir toutes les voies qui continueraient à avoir une limitation à 50 km/h et nous avions donc peur que le « sauf » soit très étendu.
Cette crainte a été levée de manière concrète le mercredi 30 mars, jour de l'entrée en vigueur du 30 km/h. En effet, près de 85% de la voirie lyonnaise est passée à « Lyon, ville 30 », et notamment les quais de Saône de la Presqu'île. Nous sommes donc agréablement surpris.

Toutefois, diminuer la limitation de vitesse en milieu urbain, c'est bien et même très bien. Mais comment faire respecter cette limitation sur toute la voirie, et notamment le soir et la nuit où de très nombreux accidents de voiture se produisent, impliquant parfois directement des piétons qui en meurent ? Par exemple, et ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres, comment faire respecter le 30 km/h à 22H30 ou bien à 0H15 du matin cours Franklin Roosevelt dans le 6e Adt qui a deux voies bien larges et très longues de circulation, et en fait même trois voies grâce à la bande cyclable pouvant être franchie sans aucun problème par les meurtriers du volant qui connaissent très bien l'indulgence scandaleuse de la Justice française à leur encontre ?

Nous attendons donc des précisions concrètes de la part du Maire de Lyon sur cette question posée, et c'est en partie le sens donné à notre participation au communiqué de presse adressé aux médias le 5 avril.

Nous participons à un communiqué de presse

Suite à l'entrée en vigueur le mercredi 30 mars de « Lyon, ville 30 », c'est à l'initiative de La Ville à Vélo et notamment de Nicolas FRASIE que nous avons participé activement à l'élaboration d'un communiqué de presse co-signé par la célèbre Association de cyclistes, notre Association, la Fédération Française de Randonnée Rhône – Métropole de Lyon et La Maison du Vélo. Nos quatre entités signataires saluent cette décision lyonnaise et appellent les Elu.es de toutes les communes de la Métropole à s'engager sans tarder dans une démarche « Ville 30 » (➔ Site Internet / Page d'accueil).

Le communiqué de presse, adressé à tous les médias le mardi 5 avril, se divise en trois parties :
1/ Pourquoi la ville 30 ? Avec comme réponses évidentes une ville apaisée, moins stressante, offrant bien sûr une plus grande sécurité aux habitants les plus vulnérables, et qui de plus ne pollue pas plus qu'auparavant contrairement à ce qu'affirment certains.
2/ Ville 30, une démarche. Et ce dans la mesure où il faut une politique réellement volontariste des Maires à travers le réglage des feux de circulation, des travaux d'infrastructure et bien sûr une politique durable de contrôle diurne et nocturne, l'objectif affirmé étant celui d'atteindre zéro mort et blessé grave en ville.
3/ Quels impacts pour les déplacements en voiture ? D'après des études publiées, une vitesse automobile finalement peu réduite et donc une durée allongée de déplacement assez négligeable. A l'inverse, une distance de freinage en cas d'urgence et un risque de blesser gravement un piéton ou un cycliste en cas de collision fortement réduits.

Nous sommes contents

L'association nationale de cyclistes « Le Club » a décidé lors de son assemblée générale du 10 décembre 2021 d'introduire la marche dans la raison sociale de l'association qui devient donc le « Club des Villes et Territoires cyclables et marchables ».
Nous sommes contents de cette décision qui met à parité la marche et le vélo. Cela ne peut que renforcer l'usage des Modes actifs qui doivent réellement pouvoir se déplacer dans un espace public pacifié.

Nous soutenons avec succès une association

Nous avons reçu en copie le 14 février un courrier de Michel PONS, président de la Ligue du Rhône contre la Violence Routière, courrier adressé au vice-président métropolitain Fabien BAGNON. Ce courrier lui demandait de renoncer, dans le cadre du projet des Voies Lyonnaises, à ce que la voie verte empruntant La Tour de Salvagny ne soit réalisée le long des façades (Nord ou Sud) des immeubles bordant la rue de Paris.

Le jour même, nous avons écrit à Fabien BAGNON pour soutenir à 100% la demande de la LCVR 69. Avec comme argument majeur qu'une voie verte doit s'inscrire dans une emprise suffisamment large et sous certaines conditions « d'isolation » par rapport à la circulation générale. C'est d'ailleurs bien ce qui existe sur les berges du Rhône, le long de l'Université Jean Moulin avenue des Frères Lumière, ou bien dans l'allée Hannah Arendt. Tel n'est manifestement pas le cas dans ce projet du Grand Lyon.
En fait, ce projet tente de s'affranchir du Code de la Route pour permettre aux cyclistes de rouler sur un trottoir. Ce projet est donc un véritable danger car certaines communes vont s'en inspirer pour faire de même. De plus, les cyclistes, ainsi autorisés à rouler sur ce trottoir, ne manqueront pas d'en conclure qu'ils peuvent aussi rouler sur tous les autres trottoirs, et cela ne fera qu'encourager cette pratique totalement illégale mais ô combien tolérée par les Elus et les Polices municipales.

Finalement, début avril, nous avons reçu une réponse positive du Vice-président métropolitain qui a demandé à ses Services de renoncer au projet prévu initialement. Et ce pour que « *le développement des Voies Lyonnaises soit l'occasion d'améliorer également le confort des piétons* ». Surtout pas l'inverse.

Nous sommes mécontents mais....

Dans le BA N°50, en page 3, nous avons attribué un « Ruban vert » à La Métropole pour son action rapide et efficace concernant la montée de Choulans, voie urbaine située dans le 5e Adt de Lyon. Malheureusement, fin novembre, le radar-sanction installé lors de la requalification de cette montée a été enlevé et nous sommes donc mécontents.

Toutefois, devant la déception et la crainte exprimées par beaucoup de riverains de cette voie urbaine qui ont noté une reprise de la vitesse par les automobilistes, la Préfecture du Rhône indique que les services de l'État n'écartent pas l'hypothèse d'installer de nouveau un radar fixe dans les prochaines semaines, « *selon les comportements observés et l'accidentologie* ». Donc, un sujet à suivre pour notre Association.

Nous nous excusons

L'association amie « Et 6 c'était vous » nous a écrit pour signifier son mécontentement quant au sujet traité en page 5 du BA N°50 concernant le passage-piétons obtenu rue Crillon / rue Garibaldi dans le 6e Adt.
En effet, nous avons écrit que c'est sur notre demande que ce passage-piétons a été obtenu. Or, nous avons commis deux erreurs et c'est pourquoi nous nous excusons auprès de cette association :
- il aurait tout d'abord fallu que nous citions « Et 6 c'était vous » comme association partenaire de cette demande, notre texte pouvant laisser comprendre que nous avons été les seuls demandeurs.
- de plus, nous aurions dû mieux consulter nos fiches pour bien dire que c'est cette association qui a initié cette demande, notamment un de leurs adhérents en la personne de monsieur Gilles TEPUS.

Il fallait « rendre à César ce qui est à César ». Bien sûr, nos deux Associations continuent ensemble, en vain pour l'instant, à demander ardemment la pose d'un feu tricolore avec bouton-poussoir à cette intersection.

Retour sur notre « Carton rouge » du BA N°50 attribué aux scooters et motos

Un certain nombre des adhérent.es que vous êtes ont apprécié le « Carton rouge » attribué aux scooters et motos dans le bulletin d'activités N°50 de décembre 2021 (page 4) et nous ont écrit pour le dire : satisfaction quant à nos constats sur le stationnement et la circulation de ces deux-roues motorisés, et approbation totale quant à notre demande de verbalisation systématique et de la mise en place du stationnement payant sur chaussée pour tous les scooters et motos (et non pas uniquement pour les deux-roues motorisés thermiques comme à Paris).

Toutefois, vous avez aussi exprimé de petits regrets sur le fait qu'aucune photo n'accompagnait le texte du « Carton rouge ». Nous avons donc décidé de « nous rattraper » et de publier non pas une mais deux photos emblématiques de cette situation parmi les dizaines et dizaines de photos que nous possédons. Mais nous avons voulu publier deux photos très récentes, et cela a été d'une grande facilité tant tous les piétons que nous sommes pouvons aisément constater tous les jours ces situations. Et ce dans toutes les communes.

Quai de la Pêcherie – 69001 LYON

Tous les jours, absolument tous les jours, de nombreux engins motorisés stationnent ici sur le trottoir. Ils ne sont pas verbalisés sinon ce stationnement illégal disparaîtrait (PV à 135 euros).
Or, l'adjoint au Maire de Lyon Valentin LUNGENSTRASS nous a assurés que des consignes politiques très claires ont été données à la Police municipale pour verbaliser ces infractions.
Comme nous le croyons totalement, nous ne pouvons que conclure quant au laxisme le plus total, le plus inadmissible pour verbaliser de la part des Policiers municipaux et surtout des Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP).
Réellement scandaleux !

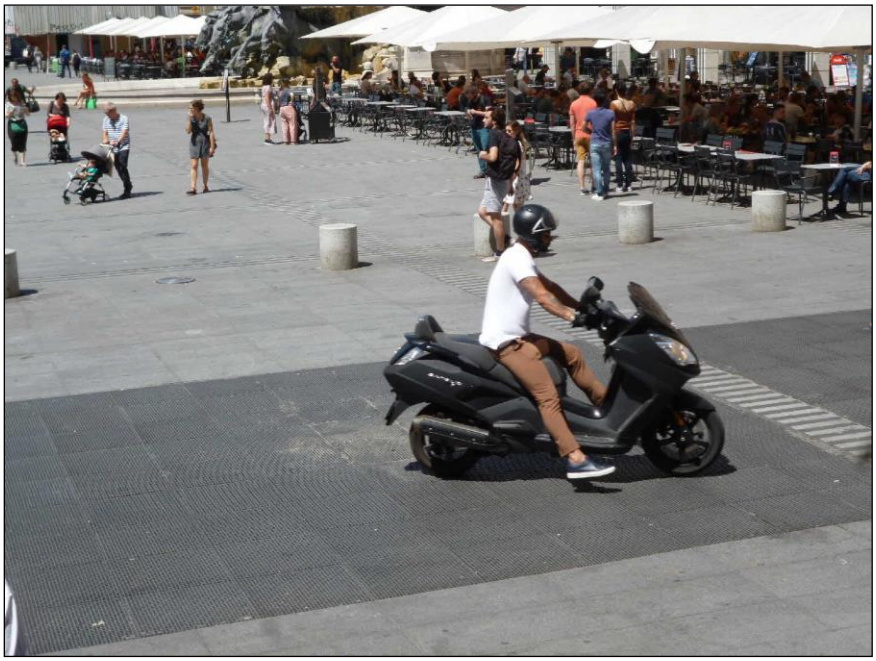

Place des Terreaux – 69001 Lyon

Devant l'entrée de l'Hôtel de Ville de Lyon située place des Terreaux, peut-être même sous les fenêtres du maire Grégory DOUCET, nous nous sommes installés avec un appareil-photo sur les marches des escaliers de cette entrée ce samedi 11 juin, matinée très ensoleillée.
Nous certifions sur l'honneur, qu'en moins de 7 minutes sur place (de 12H25 à 12H31), trois scooters et motos sont passés à vive allure devant ces marches, créant ainsi un véritable danger pour les nombreux piétons présents dont certains parents avec jeunes enfants ou personnes âgées.
Nous le disons sans détour : cette situation inadmissible, intolérable ne peut vraiment plus durer, d'autant plus qu'elle dure depuis trop longtemps.

Or, que font le Maire de Lyon et son Adjoint en charge de la Sécurité publique depuis leur entrée en fonction en juin 2020 pour en finir avec ces comportements illégaux et dangereux ? A notre connaissance, depuis deux ans, la réponse est fort simple : rien, absolument rien ! Exactement comme leurs prédécesseurs.
Alors qu'il suffirait simplement de faire ce qu'a entrepris la ville de Saint-Etienne il y a déjà plusieurs années dans certains secteurs du centre-ville : installer de la vidéo-verbalisation et verbaliser systématiquement, sans aucune indulgence toute infraction au Code de la Route. Nous avons contacté directement la Mairie de Saint-Etienne et l'Adjointe au Maire a bien confirmé l'apport positif très réel de la vidéo-verbalisation.

Lyon 1er Adt / Place Louis Pradel : un mini-parking quotidien pour véhicules d'entreprises

Notre Président a écrit à Valentin LUNGENSTRASS et à Jean-Christian MORIN (adjoints au Maire de Lyon et à la Maire du 1er Adt) pour se plaindre vertement que tous les matins, et parfois même l'après-midi, 5 à 10 véhicules d'entreprises stationnaient en toute tranquillité et surtout en toute impunité sur la place piétonne Louis Pradel / rue Puits-Gaillot. Et qui sont même visibles des fenêtres de l'Hôtel de Ville de Lyon !
Jean-Christian MORIN nous a clairement signifié que ces véhicules n'avaient rien à faire à cet endroit.

Donc, si l'Adjoint en Mairie du 1er Adt a raison, nous posons alors deux questions :
- pourquoi la Police municipale ne verbalise-t-elle pas ces véhicules qui sont tous les jours en infraction ?
- qui, à savoir très précisément quel Service municipal ou métropolitain, actionne de son PC avec caméra l'abaissement des deux bornes escamotables pour laisser entrer ces véhicules stationner illégalement ?

Lyon 3e Adt / Rue Saint-Antoine : 8 ans après, enfin !

Au 23 de la rue Saint-Antoine dans le 3e Adt, un important magasin d'alimentation est livré plusieurs fois par semaine par des poids-lourds de grande dimension, des engins qui barrent alors complètement le trottoir pendant toute la durée des déchargements puisque l'entrepôt n'est pas assez grand pour les accueillir en totalité. Tous les piétons venant de l'Ouest de la rue sont ainsi contraints de les contourner en empruntant la chaussée en long sur quelques mètres, dans son milieu (photo ci-dessous à gauche). Si le piéton n'est pas extrêmement attentif avant de s'engager sur la chaussée, le risque de choc violent avec une voiture survenant à cet instant sur sa gauche est élevé car le masque constitué par le camion fait que le conducteur de la voiture ne le voit pas, sinon à la dernière seconde. Trop tard pour s'arrêter à temps !
Depuis 8 années, à plusieurs reprises et en vain, nous avons signalé cette situation aux Elus et Services concernés et nous leur avons proposé de supprimer ce risque par la création sur la chaussée d'une aire de livraison (➔ Site Internet / Demandes locales : 3e Adt).

Yves GASCOIN a donc relancé cette demande auprès des nouveaux Elus du 3e Adt (➔ BA N°50 – page 6). Et c'est avec satisfaction que nous accueillons la création, non pas d'une aire de livraison, mais d'un nouveau passage-piétons qui améliorera nettement la sécurité des piétons en leur permettant de traverser la rue, cette fois avec une bonne visibilité, pour contourner les camions de livraison (photo ci-dessous à droite).

Lyon 3e Adt / Place Guichard : nous relançons une vieille demande

En janvier 2018, nous avions adressé deux demandes à la Mairie du 3e Adt pour la place Guichard :
- la suppression du logo vélo situé sur la chaussée rue de Créqui qui incitait les cyclistes à aller rouler sur la partie piétonne de la place, et aussi la suppression totale de la bande cyclable située sur cette partie piétonne et donc l'effacement de toute la peinture au sol concernant cette bande.
- la création d'une avancée de trottoir au croisement de la rue de Créqui / place Guichard pour permettre de réduire la traversée des piétons en général, mais aussi et surtout la traversée des élèves de l'école primaire Mazenod et du collège Raoul Dufy, deux établissements scolaires situés sur la partie piétonne de la place.

Grâce au soutien de l'association « La Ville à Vélo » co-présidée alors par Fabien BAGNON, nous avions obtenu entièrement satisfaction pour la première demande, mais rien pour la deuxième demande. Aussi, Pierre RAUZADA a relancé cette deuxième demande auprès de l'adjointe à la Maire du 3e Adt Margot SANCHEZ (➔ Site Internet / Demandes locales : 3e Adt).

L'Adjointe nous a répondu ainsi : « *Votre demande est pertinente puisqu'elle s'inscrit dans la LOM* (Loi d'Orientation des Mobilités, 2019) *mais elle ne sera pas priorisée tant que la nouvelle réglementation sur les terrasses concernées par cette loi n'aura pas vu le jour* ». Nous espérons vraiment que les Associations et Conseils de quartiers seront invités par la Mairie de Lyon à l'élaboration de cette nouvelle réglementation.

Lyon 9e Adt / Mairie du 9e Adt : relances et nouvelle demande

Notre Président a écrit à Quentin CARPENTIER (adjoint à la Maire du 9e Adt) pour relancer deux anciennes demandes et a exprimé une nouvelle demande, puis l'a rencontré en Mairie d'arrondissement le 12 avril.

1. Quai Pierre Scize / Bas de la montée de l'Observance

En février 2016, nous avions écrit à Mickaël SABATIER, alors adjoint au Maire du 9e Adt, pour exprimer notre satisfaction quant à l'aménagement réalisé au croisement du quai Pierre Scize / Montée de l'Observance.
Toutefois, pour notre Association, il manquait des éléments pour parfaire ce qui avait été réalisé :
- réinstaller au bord de l'arrondi du trottoir situé contre la chaussée du quai la longue barrière verte continue (existante avant les travaux) pour mieux protéger les piétons et notamment les élèves de l'école « Chevalier Bayard » car la vitesse des véhicules à cet endroit dépasse très souvent la vitesse légale de 50 km/h.
- enlever dans la contre-allée, au droit des 11 et 12 du quai, tous les blocs provisoires blancs présents depuis vraiment très longtemps, blocs peu confortables, peu esthétiques, manipulables, et les remplacer par de vrais bancs avec dossier ainsi que l'installation de corbeilles de propreté tout près.
Six ans après, il a été renouvelé uniquement la deuxième demande puisque le quai Pierre Scize est passé en vitesse limite à 30 km/h et que l'Adjoint d'arrondissement ne semblait de toute façon pas très favorable durant l'entretien à accepter notre première demande.

2. Rue du docteur Rafin

Malgré les actions entreprises par l'Adjoint à la Maire du 9e Adt (➔ BA N°50 – page 6), rien n'a changé : le trottoir continue d'être empiété par des voitures se garant dans la copropriété des 21 et 21 bis de la rue.
Aussi, Quentin CARPENTIER a, durant l'entretien, pris et affirmé deux décisions :
- dans un premier temps, il a demandé à la Police municipale de verbaliser toutes les voitures stationnées sur la partie publique du trottoir, et même des mises en fourrière.
- dans un deuxième temps, si les empiètements de voitures sur le trottoir persistent, il est prêt à reconsidérer sa position et donc prêt à faire installer – comme notre Association le demande – des barrières discontinues séparant le domaine public du trottoir du domaine privé de la copropriété.

3. Pont Koenig / Quai Arloing : supprimer un « point noir » pour piétons et cyclistes

A la sortie du pont Koenig, côté Saône, il existe un mini-parking illégal et très dangereux quand les voitures quittent leur stationnement en marche arrière : pour les piétons bien sûr, mais aussi pour les cyclistes roulant sur la chaussée. Deux demandes ont été faites (➔ Site Internet / Demandes locales : 9e Adt) :
- à très court terme, la réinstallation des 10 potelets amovibles manquants au bord du trottoir pour dissuader les automobilistes de venir stationner à cet endroit comme s'il s'agissait d'un mini-parking à ciel ouvert.
- à moyen terme, la suppression définitive de l'entrée-sortie sur la berge qui est située près du pont pour ne conserver que l'entrée-sortie située au droit du 27 quai Arloing qui est largement suffisante pour les véhicules autorisés à aller sur cette berge et à en sortir. La suppression définitive de l'entrée-sortie près du pont permettra d'aménager cet espace de manière beaucoup plus conviviale, d'autant plus que la vue est magnifique sur la Saône et le fort Saint-Jean : bancs avec dossier, corbeille de propreté, micro-espace vert.
Réponse de Quentin CARPENTIER : *refus catégorique pour la première demande, négociations entreprises avec les Voies Navigables de France pour savoir s'il leur est possible d'envisager la suppression définitive de l'entrée-sortie située à la sortie du pont mais, même en cas d'acceptation de leur part, cette deuxième demande ne sera pas réalisée durant le mandat municipal 2020-2026*. Donc, le mini-parking va continuer.

Villeurbanne / Cours Tolstoï : nos propositions contre trois « points noirs »

Notre Président a écrit à Pauline SCHLOSSER (adjointe au Maire de Villeurbanne) pour faire des propositions très simples afin d'en finir avec des dysfonctionnements qui vont à l'encontre de la sécurité ou du confort des piétons (➔ Site Internet / Demandes locales : Villeurbanne).

1. Cours Tolstoï / Rue Bonneterre

Le petit jardin public situé rue Bonneterre est constamment et totalement envahi par un ou deux véhicules, parfois même par un grand camion !
La demande faite pour empêcher cette situation réellement inadmissible est d'installer trois mobiliers en bois (comme il en existe dans certains endroits du territoire métropolitain) car ils correspondent bien mieux à la réalité naturelle du jardin en question que les potelets en fer Wilmotte.

2. Cours Tolstoï / Passage des Peupliers

Le stationnement automobile pour personnes handicapées qui existe permet à deux voitures de stationner en épi. Et donc le trottoir devient très étroit pour les piétons valides et même impraticable pour les Piétons à Mobilité Réduite ou bien des parents avec landau.
La demande faite est de faire en sorte que ce stationnement automobile soit transformé afin qu'une seule voiture puisse y stationner. Et ce par l'installation de potelets sur la bordure séparant le trottoir du stationnement automobile PMR.

3. Cours Tolstoï / Parc Jacques Prévert

Tout près du parc Jacques Prévert se situe sur le trottoir un espace de livraisons où tous les jours les véhicules stationnent perpendiculairement et non pas latéralement. Donc, la partie du trottoir dévolue aux piétons est envahie.
Pour lutter contre cette intrusion quotidienne sur le trottoir, la demande faite est d'installer des potelets pour délimiter l'espace de livraisons de celui réservé aux piétons.

Pierre RAUZADA a....

1/ A obtenu l'installation de mobiliers urbains anti-intrusion afin de lutter contre le stationnement automobile illégal sur le trottoir situé entre le 18 et le 20 de la rue du docteur Albéric Pont dans le 5e Adt (➔ BA N°50 – page 8, paragraphe 2). Remerciements à la Mairie d'arrondissement.

2/ A obtenu la création de deux espaces distincts (et non pas un seul comme demandé) de stationnement sur chaussée pour scooters et motos sur la partie Sud de la place Bourgneuf dans le 5e Adt (➔ BA N°49 – page 8, paragraphe 6). Remerciements à la Mairie d'arrondissement (➔ Site Internet / Demandes locales : 5e Adt).

3/ Courrier à Jean-Christian MORIN (adjoint au Maire du 1er Adt) pour demander l'installation de deux potelets supplémentaires – un à chaque extrémité – afin de protéger un espace de livraison pour cyclistes, espace sur chaussée envahi quotidiennement par une intrusion automobile.
A obtenu satisfaction à moitié : un seul potelet a été installé, laissant ainsi une possibilité d'intrusion automobile dans l'espce de livraison pour cyclistes.
A relancé la demande, soutenue par l'Adjoint d'arrondissement, mais la technicienne VTPCN du Grand Lyon Sandra GARCIN a refusé catégoriquement d'installer un deuxième potelet à l'autre extrémité.

4/ Courrier à Pauline SCHLOSSER (adjointe au Maire de Villeurbanne) pour demander l'installation d'un seul potelet au droit du 58 avenue du général Leclerc, et ce afin d'empêcher une voiture de stationner de manière très gênante ou dangereuse pour les piétons : ce stationnement rend en effet difficile l'accès au passage-piétons pour traverser ou bien au trottoir.
A obtenu satisfaction : un arceau pour vélos a été installé.

5/ Courrier à Nadine GEORGEL (maire du 5e Adt) pour lui demander d'intervenir personnellement auprès du Commissaire du 5e Adt et / ou du Préfet du Rhône Pascal MAILHOS afin que les voitures de Police nationale ne stationnent plus sur le parvis piétonnier du Palais de Justice du Vieux-Lyon. Et ce d'autant plus que des places de stationnement, très souvent libres, sont réservées aux forces de l'ordre à quelques mètres de là.
Demande soutenue par écrit par Yves DEAL, que nous remercions sincèrement, président du conseil de quartier « Quartiers Anciens ».
Réponse de la Mairie du 5e Adt : « *La fiche va remonter vers qui de droit car nous approuvons votre demande d'exemplarité* ».

6/ Courrier à Valentin LUNGENSTRASS (adjoint au Maire de Lyon) pour demander que la Ville de Lyon adresse un courrier très ferme à l'entreprise « SPIE » afin d'exiger que tous leurs chauffeurs cessent définitivement de stationner sur les trottoirs, notamment ceux de la partie nord de la rue de la République.
Réponse positive de l'Adjoint au Maire de Lyon : un courrier a été envoyé à cette entreprise.

Yves GASCOIN a....

1/ Courrier à Pascal BLACHE (maire du 6e Adt) et à Valentin LUNGENSTRASS (adjoint au Maire de Lyon) pour demander la création d'un passage-piétons juste à l'intersection de la rue Sainte-Geneviève / Petite rue de la Viabert (➔ Site Internet / Demandes locales : 6e Adt).
Un article sur cette demande est paru dans Le Progrès du 07 février.

2/ Courrier à Pascal BLACHE & Virginie FOURNEYRON (adjointe au Maire du 6e Adt) pour demander la création de deux passages-piétons :
- l'un rue des Emeraudes / rue Michel Rambaud pour compléter les trois passages-piétons existants.
- l'autre rue des Emeraudes / rue Béranger car les piétons qui circulent sur les trottoirs de la rue Béranger voient leur parcours interrompu à l'arrivée sur la rue des Emeraudes qui est une artère assez large avec une circulation rapide et soutenue (➔ Site Internet / Demandes locales : 6e Adt).

3/ Demande à la Mairie du 6e Adt la création d'un abaissé du trottoir Est sur l'entrée du parc de la Tête d'Or par l'avenue Verguin afin de faciliter l'accessibilité des personnes handicapées.

4/ Courrier à Pauline SCHLOSSER (adjointe au Maire de Villeurbanne) pour demander que le passage-piétons provisoire situé rue François Gillet / rue Pascal devienne un passage-piétons définitif, avec cependant un réajustement de sa position afin d'éviter qu'il ne débouche sur un platane comme c'est le cas actuellement !

5/ Courrier à Pauline SCHLOSSER pour demander le classement de la petite rue du 14 Juillet 1789, longue d'à peine plus de 100 mètres, en « Zone de rencontre » (➔ Site Internet / Demandes locales : Villeurbanne).

6/ Concernant le réaménagement de la rue Garibaldi Sud, a demandé durant la réunion au Grand Lyon le 22 avril que le projet de piste cyclable contigüe et au niveau du trottoir soit modifié au profit d'une piste cyclable au niveau de la chaussée.
Observation prise en compte par la Métropole.

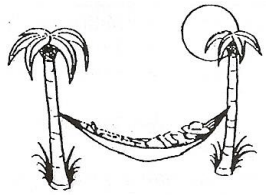

Bonne période estivale à tous et toutes.
Le 15 juin 2022

Pour Les Droits du piéton du Rhône
Rédacteurs : Pierre RAUZADA & Yves GASCOIN